

Projections à Cannes

- 1 QUI PEUT RÉSERVER DES PROJECTIONS ?**

Les projections sont exclusivement réservées aux sociétés de vente (stands ou Croisette Package).
- 2 COMBIEN DE PROJECTIONS PUIS-JE RÉSERVER ?**

Seules deux projections par film sont acceptées. Vous pouvez ajouter une troisième projection en soirée (à partir de 20h).
- 3 QUELS FILMS SONT ACCEPTÉS ?**

Seuls les longs métrages sont acceptés. La priorité sera donnée aux films projetés pour la première fois (Market Premiere).
Les films produits avant le 1er Janvier 2023 et les films ayant été projetés à un Marché avant Décembre 2023 ne sont pas acceptés.
- 4 PUIS-JE PROJETER UN COURT MÉTRAGE AU MARCHÉ DU FILM ?**

Pour toute demande concernant les courts métrages, nous vous conseillons de contacter le SFC | Rendez- vous Industry à l'adresse suivante sfcinfo@festival-cannes.fr
- 5 PROJECTION DE TRAILERS.**

Les trailers sont diffusés en boucle durant la totalité du créneau de projection.
- 6 COMBIEN COÛTE UNE PROJECTION?**

Les tarifs de projections sont indiqués dans notre [Guide des Projections](#).
- 7 COMMENT RÉSERVER UNE PROJECTION ?**

Après vous être connecté sur votre compte Marché du Film, vous pouvez cliquer sur l'un des deux boutons selon le type de projections que vous souhaitez réserver, vous remplirez un formulaire de demande de réservations de projections.
- 8 DISPONIBILITÉ DES CRÉNEAUX ET TEMPS DE TRAITEMENT**

La disponibilité du créneau demandé ne peut pas être garantie.
Vos choix indiqués lors de votre demande de projections sont des options souhaitées seulement.
Notre équipe reviendra vers vous au plus vite avec une proposition de créneaux.

OPTION D'ACCÈS AUX PROJECTIONS :

Aucune option : signifie que vous n'avez pas de spécification d'accès particulière. Par conséquent, l'ordre de priorité établi par le Marché du Film sera appliqué : les premiers à entrer sont les badges prioritaires, puis les badges Marché.

9

Badges Prioritaires uniquement : Seuls les badges prioritaires peuvent entrer dans la salle de projection (badges Marché du Film avec carré violet).

Invitation seulement : La projection sera publiée dans nos publications avec la mention « sur invitation seulement ». Les invitations sont gérées par la société qui réserve la projection. Attention : un badge Marché du Film sera toujours demandé avec votre invitation.

Presse autorisée : Vous autorisez les détenteurs d'un badge presse à accéder à votre projection.

AFFECTATION DE VOS FILMS :

10

Vous pourrez accéder à l'étape d'affectation des films une fois que vous aurez validé votre bon de commande sur votre compte Marché du Film.

Merci d'attribuer le bon titre de film avec le lieu, la date et l'heure de projection correspondants à votre créneau réservé. Vous pourrez ensuite ajouter les options d'accès aux projections.

COMMENT ENVOYER MON FILM ?

11

Merci de vous connecter à votre compte Marché du Film > Voir la demande > Comment envoyer votre film ? Merci de noter le Film Token attribué à votre film puis vous connecter à Viapass.

Cette année, il n'y aura pas de coût supplémentaire lié à l'upload de votre film pour la projection à Cannes.

QUE SE PASSE-T-IL CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE PLANNING QUI INTERVIENNENT APRÈS LA DATE LIMITE ?

12

Le planning de projection est transmis quotidiennement aux revues professionnelles.

Nous ne pouvons garantir la publication des changements de dernière minute dans les programmes quotidiens.

COMBIEN DE TICKETS RECEVONS-NOUS DU MARCHÉ DU FILM ?

13

Le Marché du Film délivre automatiquement un nombre limité de Tickets, proportionnel au nombre de places dans chaque salle de projection.

COMMENT PUIS-JE RÉCUPÉRER MES TICKETS DE PROJECTION DU MARCHÉ DU FILM ?

14

En vous rendant au bureau du service des projections du Marché du Film, situé à l'intérieur du Palais des Festivals, au niveau 01.

COMMENT SE PASSE L'ACCÈS AUX PROJECTIONS À CANNES ?

15

Les conditions de priorité d'accès et de sécurité fixées par le Marché sont assurées par le personnel du Marché. Toute société ayant réservé des projections est tenue de respecter ces règles et n'est en aucun cas autorisée à intervenir lors de l'entrée des spectateurs dans les salles.

IMPORTANT : L'accès au Palais et au Riviera n'est autorisé qu'aux personnes munies d'un badge (Marché, Festival, Journalier). Le ticket émis par le service Projections n'est donc pas suffisant pour entrer au Palais et Riviera.

- 16 OÙ PUIS-JE VOIR LES INFORMATIONS SUR LES FILMS ET LES PROJECTIONS ?**
Les informations sont publiées dans le Screening Schedule, sur Cinando et sur le site du Marché du Film Online.
- 17 COMMENT TROUVER MES RAPPORTS DE PROJECTION ?**
Les rapports de projection sont disponibles sur votre compte Marché du Film. Vous devez vous connecter avec l'identifiant et le mot de passe de la personne qui a réservé les projections. Allez dans Mon dossier > Mes projections > Voir les détails > Rapports de projection.
- 18 QUAND RECEVRAI-JE MA FACTURE ?**
Toutes les factures seront traitées à la fin du Marché du Film au mois de juin.
- 19 J'AI TOUJOURS UN PROBLÈME OU UNE QUESTION CONCERNANT MA DEMANDE DE PROJECTIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?**
Merci de contacter le [service Projections](#).

Cinando × Projections

- 20 OÙ DOIS-JE RENSEIGNER LES INFORMATIONS CONCERNANT MON FILM ?**
Toutes les informations doivent être rentrées sur la page film que vous avez créée sur Cinando, dans l'onglet Films du profil de votre société.
- 21 OÙ DOIS-JE UPLOADER MES VISUELS (POSTER, TRAILER, IMAGES) ?**
Vous pouvez uploader vos visuels dans l'onglet Films de votre espace personnel Cinando.
- 22 COMMENT PAYER POUR L'UPLOAD DE MON FICHER SUR CINANDO ?**
Tout d'abord, vous devez vérifier votre solde dans la section Compte de votre compte personnel Cinando et ajouter des crédits si nécessaire.
Après avoir consulté les spécifications techniques, vous pouvez choisir la taille du fichier, la vitesse et la durée pendant laquelle vous souhaitez que votre fichier reste en ligne.
Les frais d'Upload sur Cinando varient entre 8 et 20 euros, selon la qualité demandée et la durée de stockage.
- 23 QUI DOIS-JE CONTACTER EN CAS DE PROBLÈME TECHNIQUE LIÉ À MON COMPTE CINANDO ?**
En cas de souci technique, merci de contacter le support [Cinando](#).

Marché du Film projections online

24

COMMENT UPLOADER MON FILM POUR UNE PROJECTION ONLINE ?

L'envoi de votre film pour la projection online s'effectue sur Cinando.

25

PUIS-JE ENVOYER DES INVITATIONS POUR LES PROJECTIONS EN LIGNE ?

Oui, vous pouvez [envoyer des invitations](#) via Cinando.

26

COMMENT PUIS-JE LIMITER L'ACCÈS A MA PROJECTION ONLINE A CERTAINS TERRITOIRES ?

Pour le Marché du Film Online, vous pouvez sélectionner l'[option Geoblocking](#) au moment de paramétrer les restrictions d'accès.

Vous pouvez limiter l'accès selon les pays où les droits sont encore disponibles. Le Geoblocking est basé sur le pays de la compagnie, et non sur le pays où se trouve la personne qui visionne le film.

Les personnes listées dans un territoire géobloqué ont malgré tout la possibilité de demander un accès à la projection.

27

PENDANT COMBIEN DE TEMPS UN FILM PROJETÉ ONLINE EST-IL VISIBLE ?

Un film projeté au Marché du Film Online peut être lancé jusqu'à 120 minutes après le début officiel de la projection.

28

COMMENT TROUVER MES RAPPORTS DE PROJECTION ?

Vous pouvez accéder à vos rapports sur Cinando > Projections > Statistique des Projections.